



AVIS DE COURSE

OPEN DERIVEURS NOUVELLE AQUITANE

CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

SITE LATECOERE – 25 ET 26 JUIN 2022

GRADE 5 A

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), y compris l'Annexe T.
- Les règlements fédéraux,

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est situé sur les portes vitrées du club house.
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 Cette régata est ouverte à toute classe de dériveurs figurant sur la table des handicaps 2015, excepté le groupe D1 et les quillards de sport.



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

4.2 Documents exigibles à l'inscription

- Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - ✓ Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ✓ Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
 - ✓ Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - ✓ Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - ✓ Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription le samedi 25 juin 2022 au club jusqu'à 12h00. ou en ligne en suivant ce lien : <https://www.cnbo.fr/>

5. DROITS A PAYER

Les droits d'accès à la compétition sont gratuits.

Une participation de 12.00 € pour le repas du samedi soir sera demandée lors de la confirmation des inscriptions.

6. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.

8. PROGRAMME DES COURSES

8.1 Confirmation des inscriptions : samedi 25 juin 2022 de 9h00 à 12h00

8.2 Horaires de course pour toutes les séries :

- ✓ Samedi 25 juin 2022 : premier signal d'avertissement à 14h00. Courses à suivre.
- ✓ Dimanche 26 juin 2022 : premier signal d'avertissement à 11h00. Courses à suivre.

8.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00 le 26 juin 2022.

11. LIEU

L'Annexe « Zone de courses » indique l'emplacement des zones de course.



12. LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit.

13. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.

14.2

a) Quand moins de trois courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série est le total de ses scores de course.

b) Quand trois courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série est le total de ses scores de course en retirant son plus mauvais score.

14.3 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps selon la table de rating FFVoile disponible sur le site FFVoile.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers des dériveurs simples et aux trois premiers des dériveurs doubles.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter à l'adresse mail cnbiscarrosse@gmail.com ou par téléphone au +33 558 781 051.

Vous pouvez aussi consulter le site du club : <https://www.cnbo.fr>

PARTENAIRES DE 'EPREUVE





Annexe « zone des courses »

